



CESE Wallonie

Pôle Aménagement  
du territoire

**AVIS**

AT.20.52.AV

---

Implantation d'une éolienne sur l'aire autoroutière de  
Cronchamps, STAVELOT

Avis adopté le 30/10/2020

Rue du Vertbois, 13c  
B-4000 Liège  
T 04 232 98 97  
pole.at@cesewallonie.be  
[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

### Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique en classe 1 :* /
- *Demandeur :* Air éolienne de Cronchamps
- *Auteur de la notice :* Sertius scl
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

### Avis :

- *Référence légale :* Art. 91 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
- *Date de réception du dossier :* 1/10/2020
- *Délai de remise d'avis :* 30 jours
- *Portée de l'avis :* Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1<sup>er</sup>§1<sup>er</sup>, alinéa 2 du CoDT
- *Audition :* 27/10/2020 (en visioconférence)

### Projet :

- *Localisation :* Sur l'aire autoroutière de Cronchamps
- *Situation au plan de secteur :* Zone agricole
- *Catégorie de projet:* 4 - Processus industriels relatifs à l'énergie

### Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'implantation et l'exploitation d'une éolienne sur le territoire de la commune de Stavelot. L'éolienne vient s'implanter sur l'aire autoroutière de Cronchamps (gérée par la SOFICO), située le long de l'autoroute A27/E42. Les modèles étudiés présentent une hauteur comprise entre 169 et 182 m et une puissance nominale inférieure à 3MW.

Le projet initial comportait deux éoliennes. Le demandeur a ensuite modifié son projet suite aux contraintes locales.

## Avis

### Avis sur les objectifs du projet

#### **Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis défavorable sur le projet tel que présenté.**

Le Pôle constate, à la lecture de la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, que ce projet d'une éolienne s'implante sur « *la ligne de crête qui délimite les faciès paysagers de la vallée de l'Amblève au plateau des Hautes Fagnes* » et concerne une zone sommitale de la Wallonie. Cette implantation sur une ligne de force paysagère en zone sommitale implique un impact non négligeable sur le paysage.

Le Pôle rappelle son avis défavorable du 17 mai 2019 sur le parc de Ster-Francorchamps (Réf : AT.19.47.AV) situé à proximité directe du projet sur la même zone, dans lequel il estimait que « *l'implantation d'éoliennes à cet endroit n'est pas opportune car elle concerne une zone sommitale de la Wallonie considérée dans différents documents régionaux, dont notamment le cadre de référence actualisé de juin 2013, comme étant une zone d'exclusion paysagère. Il souligne que ce positionnement « en piédestal » aura pour effet d'augmenter la visibilité du parc éolien et donc, son impact sur le paysage. Si des éoliennes devaient s'y implanter, il serait alors utile de ne plus considérer les zones sommitales, telles que les plateaux des Hautes-Fagnes et de la Plate Taille, comme des zones d'exclusion paysagère.* »

Depuis l'avis du Pôle de 2019, le parc de Ster-Francorchamps a été autorisé pour six des onze éoliennes sollicitées. En cohérence avec son avis de 2019 sur ce parc voisin, le Pôle reste défavorable à un projet éolien sur ce site, tout en étant conscient que si les six éoliennes sont réalisées, l'impact paysager supplémentaire d'une éolienne ne serait alors pas vraiment significatif.

Le Pôle rappelle son avis d'initiative sur le développement éolien en Wallonie de juillet 2018 (Réf.: AT.18.40.AV), émis en commun avec le Pôle Environnement, et complété en octobre 2020 (Réf.: AT.20.34.AV) dans lequel les deux Pôles estiment indispensable la mise en place des outils et réflexions suivants :

- Réalisation d'un document-cadre synthétique au statut juridique clair et intégrant deux niveaux de réflexion à savoir le niveau régional et le niveau local ou transcommunal,
- Adoption d'un outil de planification spatiale,
- Elaboration d'une stratégie de suivi des impacts environnementaux.

Il renvoie vers ces avis pour plus de détails.

  
Samuël SAELENS  
Président